Je souhaite obtenir le titre de Maître Artisan

Référence : ACC32

Thématique : Marques, Titres et Labels

Notre engagement

Avec cette qualification, vous valorisez votre activité et votre savoir-faire auprès de votre clientèle en affichant le logo rouge Maître Artisan.

Le titre de Maître Artisan est un titre présentant un réel avantage commercial. Il représente la plus haute distinction qu'il est possible d'attribuer à un artisan.

Notre offre

Un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne dans votre démarche pour :

- transmettre le dossier de demande de titre de Maître Artisan,
- vous accompagner au montage du dossier de demande,
- étudier votre dossier et le suivi de la décision de délivrance du titre,
- inscrire cette reconnaissance au Registre National des Entreprises pour être reconnu et visible,
- vous adresser votre attestation.

Le titre de Maître Artisan est attribué par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région sous réserve :
- d
'être titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe et de justifier de 2 années de pratique professionnelle.

Il est attribué par la commission régionale des qualifications, sur dossier, sous réserve :
- s
oit d'être titulaire d'un diplôme de niveau de formation au moins équivalent au brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe, de justifier de qualifications en gestion et en psychopédagogie équivalentes à celles des unités de valeurs correspondantes au brevet de maîtrise et de justifier de 2 années de pratique professionnelle,
- soit, en l'absence de diplôme, d'être immatriculé au Registre National des Entreprises dans le secteur de l'Artisanat depuis au moins 10 ans dans le métier et de pouvoir justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de sa participation aux actions de formation (formation d'apprentis par exemple).

Le +

Après obtention de votre titre de Maître Artisan, affichez-la avec le logo rouge Artisan pour :

- affirmer votre identité d'entreprise artisanale,
- valoriser votre qualification professionnelle,
- promouvoir votre savoir- faire.

Tarif

Accompagnement gratuit

Téléchargez la demande titre Maître Artisan

En cliquant ici

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté
65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20
N°SIRET : 130 026 073 00028
N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - Montbard : 14 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 21500 MONTBARD
- 71 - Mâcon : 35 ter rue de l'Héritan - 71000 MACON
- 39 - CMA Lons-le-Saunier : 17 Rue Jules Bury - 39000 LONS LE SAUNIER
- 25 - Pontarlier : 7 rue des Bernardines - 25300 PONTARLIER
- 39 - Saint-Claude : 1 Rue du Tomachon - 39200 SAINT-CLAUDE
- 70 - Lure : 6 rue victor Hugo - 70200 LURE
- 70 - CMA Vesoul : Espace de la Motte 5 RUE DU TALEROT 70000 VESOUL
- 21 - CMA Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 25 - CMA Besançon : 101 Rue de Vesoul - 25000 BESANCON
- 39 - CMA Dole : 2 Rue Louis de la Verne - 39100 DOLE
- 58 - CMA Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex
- 71 - CMA Chalon-sur-Saône : Délégation de Saône-et-Loire - Centre d'affaires du Pont Jean Richard - 1 avenue de Verdun - 71103 CHALON S/S Cedex
- 89 - CMA Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 89 - CMA Sens : 8 Impasse de l'Europe – ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT
- 90 - CMA Trévenans : 40 Grande rue - 90400 TREVENANS

Tarifs:

- Dirigeant - contact